

**PARLEMENT DES ENFANTS - 21 ème EDITION**

En 2015-2016, l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche organisent conjointement la 21e édition du Parlement des enfants.

La [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République dispose que « pour devenir de jeunes citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements ». L'opération « Parlement des enfants », en favorisant la pratique du dialogue et du débat démocratique, participe de cet objectif. S'adressant aux élèves de cours moyen 2e année (CM2), elle peut s'inscrire dans le cadre du programme d'instruction civique et morale du cycle des approfondissements de l'école primaire (en particulier dans l'étude des thèmes : « L'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales » et « Les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie »).

**1 - Le thème 2015-2016**

Les classes retenues doivent rédiger une proposition de loi de leur choix sur le thème annuel de l'opération. **En 2015-2016, un thème unique est proposé :** **« Les enjeux du changement climatique pour notre société »**. La conférence des nations unies sur le changement climatique(COP 21) se tenant à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, l’examen de ce thème devrait permettre une approche pédagogique des enseignants autour du développement durable et de thèmes tels que la lutte contre la pollution sous toutes ses formes, le partage et l’exploitation des ressources naturelles, la lutte contre le réchauffement climatique.

**2 - Le déroulement de l'opération**

2.1 Participation à l'opération

Il est prévu la participation **d'une classe de CM2 par circonscription électorale**sur la base de la carte de circonscriptions en vigueur lors des élections législatives de 2012.

2.1.1 Déclaration de candidature

Toutes les classes de CM2 peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. L’enseignant qui souhaite participer à l’opération est invité à bien prendre connaissance des conditions cadrant la participation des classes françaises à l’étranger et à envoyer sa candidature à l’IEN – AEFE en résidence désigné sur chaque circonscription comme référent du projet (voir le tableau en fin de document) avant le **6 novembre 2015**. Il explique, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l’opération. Il n’oublie pas de mentionner les coordonnées complètes de l’école, le nom du député et le numéro de la circonscription électorale et, dans la mesure du possible, une adresse électronique où il peut être facilement joint.

2.1.2 Sélection des participants

Chaque IEN- AEFE référent choisit une classe pour la circonscription électorale, après avoir pris l’avis d’opportunité des postes diplomatiques et dans la mesure du possible en lien avec les députés concernés.

L’IEN- AEFE référent peut, s’il le juge utile, envisager la consultation d’une commission de sélection. Il veillera par ailleurs à ce que la même école ne soit pas sélectionnée plusieurs années consécutives.

**Si aucune classe ne s’est portée volontaire dans la circonscription, il appartiendra à l’IEN-AEFE référent d’en désigner une, en accord avec le poste diplomatique concerné.**

2.1.3 Envoi de la liste des classes participantes aux instances nationales

**Chaque IEN-AEFE référent transmettra les coordonnées de la classe retenue pour chaque circonscription électorale à la direction générale de l’enseignement scolaire (DGESCO**-B3-4)

**par courrier électronique uniquement avant le 13 novembre 2015, à l’adresse suivante :** **parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr**

**Cette transmission sera établie sur le formulaire téléchargeable sur le site Éduscol du ministère de l’Éducation nationale à l’adresse suivante:** [**http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants**](http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants)

2.2 Élaboration des propositions de loi par les élèves

2.2.1 Documentation pédagogique

Afin d'aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale envoie au cours du mois de décembre **un colis pédagogique**composé d'une documentation à destination de l'enseignant et de brochures destinées aux élèves.

2.2.2 Format à respecter impérativement

La proposition de loi comprend un exposé des motifs d'une page et quatre articles au maximum également rédigés en une page (format A4 : 21 x 29,7 cm). Elle est rédigée à l'indicatif présent. Les enseignants veillent à ce que les propositions relèvent bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire. Une note de l'Assemblée nationale sur la distinction entre le domaine de la loi et le domaine du règlement est jointe au colis pédagogique envoyé en décembre.

2.2.3 Approfondissement possible

Le travail pédagogique peut être utilement complété par une rencontre de la classe avec le ou la député(e) de la circonscription.

2.2.4 Envoi des travaux

L’enseignant adresse la proposition de loi à l’IEN – adjoint au service pédagogique de l’AEFE avant **le** mercredi16mars 2016 **(****isabelle.picault@diplomatie.gouv.fr** **).** Aucun de ces travaux ne sera restitué. Ces propositions seront ensuite communiquées à la DGESCO.

2.3 Sélection nationale

La sélection nationale se fait en deux temps : un jury opère une première sélection, puis l'ensemble des classes participantes est appelé à faire son choix parmi les propositions de loi finalistes.

2.3.1 Sélection du jury national

Le jury, composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'éducation nationale, d’un membre de l’AEFE et d’un membre de la MLF se réunit le 2 mai 2016 pour sélectionner, sans les classer, les quatre meilleures propositions de loi parmi celles envoyées par les jurys académiques, les collectivités d'outre-mer et les classes des Français établis à l'étranger.

2.3.2 Vote des classes participantes

À l'issue de la réunion du jury national, les quatre propositions retenues sont mises en ligne sur le site [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr/), afin que les classes puissent en débattre et choisir la proposition de loi qui leur semble être la meilleure.

La classe exprime son choix par un **vote électronique**sur ce site. L'enseignant, à l'aide du code d'accès et de l'identifiant qui lui ont été transmis par les services de l'Assemblée nationale, peut poster des contributions et enregistrer le vote final de sa classe sur l'une des quatre propositions de loi finalistes. **Le vote électronique doit être enregistré avant le mercredi 25 mai 2016 à 12 heures.**

2.4 Proposition de loi et classe lauréate

Les résultats du vote électronique sont mis en ligne au plus tard le jeudi 26 mai 2016.

La classe dont la proposition de loi a recueilli le plus grand nombre de suffrages est invitée à l'Assemblée nationale avec son enseignant le mercredi 22 juin 2016 pour la remise de son prix. L'organisation de ce déplacement est assurée par les services de l'Assemblée nationale. Ceux-ci sont chargés d'informer la classe lauréate des modalités pratiques ; les frais sont pris en charge par l'Assemblée nationale.

Toutes les équipes éducatives sont encouragées à consulter la page Éduscol dédiée à l'opération ([eduscol.education.fr/parlementdesenfants](http://www.eduscol.education.fr/parlementdesenfants)) sur laquelle figurent des informations complétant la présente note (calendrier, contacts, etc.).

Le regroupement d'informations et la gestion d'opérations concernant 577 classes constituent une lourde charge pour les services du ministère et pour ceux de l'Assemblée nationale. Ainsi, le respect du calendrier et des procédures définis par la présente note est particulièrement important pour le bon déroulement de cette opération.

 En vous remerciant pour le concours que vous apporterez au succès de cette action éducative.

La note de service n° 2014-124 du 29 septembre 2014 relative au Parlement des enfants 2014-2015, publiée au BO n° 36 du 2 octobre 2014 est abrogée.

Renseignements sur l’opération:

Site Internet officiel: www. parlementdesenfants.fr

Assemblée nationale

Téléphone: O1.40.63.57.71.

Courriel: parlement-enfants@assemblee-nationa!e.fr

Ministère de l’éducation nationale - Direction générale de l’enseignement scolaire Téléphone:

01.55.55.21.55

Courriel : parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr

Informations et documents sur éduscol:

<http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>

**Parlement des enfants 2015 / 2016**

Tableau récapitulatif des IEN AEFE référents pour chaque circonscription

|  |  |
| --- | --- |
| Circonscription | IEN AEFE |
| 1ère : USA / CANADA | **Myriam FOURNIER-DULAC**myriam.fournier-dulac@ambafrance-ca.org |
| 2ème : Amérique centrale et du sud | **Claudie RICCI**iensaopaulo@gmail.com |
| 3ème et 4ème : Europe du nord et Benelux | **Thierry HOUYEL**thierry.houyel@institutfrancais.org.uk |
| 5ème : Espagne, Portugal, Monaco, Andorre | **Laurent PIETRI**ien.madrid@ambafrance-es.org |
| 6ème : Suisse, Liechtenstein | **Jean-François BOHY**jean-francois.bohy@diplomatie.gouv.fr |
| 7ème : Europe centrale et orientale | **Philippe Wolf**philippe.wolf.aefe@gmail.com |
| 8ème : Europe du sud | **Philippe KEREBEL**ien.rome.aefe@gmail.com  |
| 9ème : Afrique de l’ouest | **Pascale POUZOULET**ipef.ien@lyceemermozdakar.org  |
| 10ème : Afrique de l’est - Moyen orient | **Sandra RENAUD**ienaddis@gmail.com |
| 11ème : Asie - Océanie | **Bruno Delvallée**ien.asie.sud@gmail.com |